



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

contact@solidaires.org

fb: @USolidaires

Site : www.solidaires.org

Twitter: @UnionSolidaires

Mars 2020

Covid-19 :

Battantes face à la crise, gagnantes pour nos droits !

La crise du coronavirus impacte tout le monde, mais certaines plus que d'autres ! La situation d'« état d'urgence sanitaire » décidé par le gouvernement accentue des inégalités liées au patriarcat et à la répartition genrée des rôles, déjà bien ancrées. En outre, le confinement renforce la vulnérabilité des femmes victimes de violences dans la sphère domestique.

Plus on vit dans la précarité, plus on est exposée aux effets sanitaires et sociaux de cette pandémie, qui révèle toutes les incohérences et inégalités politiques, économiques et sociales de nos sociétés. C'est bien à la fois contre le patriarcat et le capitalisme qu'il faut lutter, et la crise sanitaire ne doit en aucun cas servir de prétexte pour casser nos droits et nos solidarités.

Sur tous les fronts, pendant le confinement aussi

Alors que les femmes occupent la majorité des emplois à temps partiels, gagnent 19 % de moins que les hommes et accomplissent en moyenne 1h30 de plus de tâches domestiques que leur conjoint, il y a de grandes chances que leur incombe la garde des enfants, l'aide au travail scolaire, la majorité des travaux du foyer, les soins aux personnes âgées et donc une charge mentale démultipliée en plus de leur propre télétravail s'il a été mis en place par leur employeur. Et que va-t-il advenir des mères isolées ou séparées avec un ex-conjoint défaillant ?

Si l'on doit toujours revendiquer l'égalité répartition du travail domestique, et des services publics de proximité de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte d'autonomie, il faut faire connaître de nos collègues et reconnaître par les employeurs par exemple :

- le recours à l'arrêt de travail pour garde d'enfant dans le privé peut être fractionné, ou partagé pour que les deux parents en bénéficient à tour de rôle. Même lorsque le télétravail est techniquement possible, rien n'empêche de tenter de négocier l'arrêt de travail pour garde d'enfant : télétravailler et s'occuper d'enfant est très souvent ingérable, surtout dans la durée ! Dans la fonction publique, les autorisations d'absence pour garde d'enfants ne génèrent pas de RTT ! A savoir aussi pour la répartition de la garde au sein des couples ! Et là aussi il faut marteler que le télétravail n'est pas compatible avec une garde de ses enfants.
- l'aménagement des horaires de travail, en présentiel ou en télétravail.

Les femmes sur le terrain et en première ligne face au COVID-19

Assistantes maternelles à la capacité d'accueil augmentée, agentes d'entretien, aides à domicile, soignantes hospitalières ou en ville, professeures en présentiel auprès d'enfants de soignant·es, caissières... ces femmes

aux emplois parfois précaires, souvent sous-payés, aux conditions de travail pénibles mais aux métiers indispensables à la population, sont au front aujourd'hui comme elles le sont tous les jours, même au mépris de leur propre santé et de leur vie. La précarité de l'emploi, la sous-traitance, les postes isolés et les horaires éclatés rajoutent aux difficultés à faire face aux demandes des patrons et aux conditions de travail dangereuses.

Pour connaître ses droits et les faire respecter, que l'on soit physiquement au travail, en télétravail, au chômage partiel ou travailleuse privée d'emploi... des syndicalistes sont à vos côtés :

Les sites de l'Union syndicale Solidaires :

■ <https://solidaires.org/>

■ <http://la-petite-boite-a-outils.org/>

De plus, un numéro vert sera très prochainement mis en place (information sur notre site et réseaux sociaux)

Vous pouvez par ailleurs demander une consultation téléphonique juridique gratuite pendant la crise sanitaire sur le droit du travail, de la famille... auprès des Avocats solidaires :

■ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>

Des risques de violences sexistes et sexuelles accrus

Alors que 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences conjugales (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles), avec le confinement, elles se retrouvent enfermées avec leur agresseur, sans moyen de fuir, et avec d'énormes difficultés à communiquer avec l'extérieur. Les risques de violences augmentent et on peut craindre une multiplication des féminicides. Notre soutien passe par la vigilance, en tant que voisines, mais aussi par tous les moyens de communication afin de secourir, prévenir et alerter pour que les victimes ne soient pas isolées. Les "forces de l'ordre" doivent alors intervenir, et l'éviction du conjoint violent du foyer doit être activée, ainsi que les ordonnances de protection. La rapidité d'intervention est essentielle (police, justice).

Des associations ont mis en place des permanences téléphoniques, et font tout ce qu'elles peuvent pour le suivi des femmes qu'elles accompagnent.

Des numéros utiles à connaître et communiquer :

■ Violences Femmes Info : 3919

■ Allo Enfance en danger : 119

■ Police nationale : 17

Plus que jamais, Solidaires soutient et accompagne les travailleuses et encourage toutes et tous à s'engager et à créer des initiatives d'entraide pour les femmes précaires, privées d'emploi, sans-abris, étrangères ou réfugiées, isolées, et/ou âgées. Solidaires invite aussi chacun·e à rester vigilant·e à la sécurité des femmes de son entourage et de son voisinage.

Restons chez nous au maximum, pour les secteurs vraiment essentiels à la vie collective organisons-nous pour protéger au mieux notre santé, exigeons tous les moyens pour cela

ET soyons solidaires !